

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 novembre 2022
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 4

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/11/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/11/2022 (accusé de réception du 25/11/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Subventions aux associations culturelles - année 2022

Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations culturelles pour un montant total de 15 000 €.

Madame Noémie PUILLANDRE-COLLARD et monsieur Bernard KALONN étant sortis de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire :

1 – à verser, au titre de l'année 2022, sur la ligne comptable n° 6574.810.33, les subventions détaillées par bénéficiaire dans le tableau ci-dessous, pour un montant total de **15 000 €** ;

Associations	Objet de la subvention	Propositions
CULTURE BRETONNE		
Evel Just	Fest Noz Kalanna 2022	5 000 €
THEATRE, DANSE, CIRQUE		
Très Tôt Théâtre	Frais d'occupation du Théâtre de Cornouaille	10 000 €

2 - à signer l'avenant venant modifier la convention financière en cours entre la ville de Quimper et Très Tôt Théâtre.